



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION

N° 2025-02-DEL-047

OBJET :

**DÉLIBÉRATION
RECTIFICATIVE D'UNE
ERREUR MATÉRIELLE
DANS LA DÉLIBÉRATION
N° 2025-02-DEL-047 DU 26
FÉVRIER 2025 PORTANT
SUR LE DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025**

RAPPORTEUR :

M. PHILIPPE DA-RIN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Le jeudi 26 février à 8h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Bérangère VOILLOT.

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gil GOMES, M. Fabien TANTI, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, M. YVON ROSCONVAL, M. Marc FONTAINE, M. Fernando MENDES, Mme Bérangère VOILLOT, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete LESSERTEUR, Mme Line WENZEL.

ONT DONNÉ POUVOIR : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

EXCUSÉ(S) : M. Hakan KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, Mme Fabienne TANTI, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, Mme Paméla BUQUET MAIRE, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S) : Mme Frédérique MAHER, M. Gilles GAILLARD, M. Jonas MAURY, Mme Mélody SENAT, Mme Valérie LENORMAND.



**OBJET : FINANCES - DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE D'UNE ERREUR
MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION ° 2025-02-DEL-047 DU 26 FEVRIER 2025
PORTANT SUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 2312-1,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2025, joint à la délibération,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 12 février 2025,

VU la délibération n° 2025-02-DEL-047 du 26 février 2025 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2025

CONSIDÉRANT que le Maire a présenté le rapport d'orientation budgétaire pour 2025 et les membres du Conseil municipal en ont débattu,

CONSIDÉRANT que la mention du vote n'apparaît pas dans la délibération n° 2025-02-DEL-047 du 26 février 2025 susvisée et qu'il y a lieu de la rajouter,

DÉCIDE

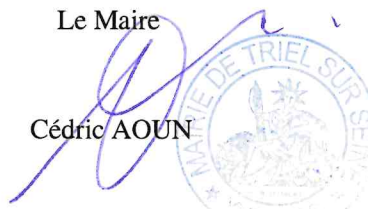
ARTICLE UNIQUE : DE RECTIFIER la délibération n° 2025-02-DEL-047 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2025 en indiquant que le Conseil municipal a débattu à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>